Trente-neuvième Année — N° 176 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES LUNDI 25 JUIN 1894.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50 . . Six mois . . 26 fr. . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 24 JUIN 1894

LA LOI
SUR LES HABITATIONS A BON MARCHÉ

Le Sénat, dans sa séance de mardi, a renvoyé à sa commission la loi sur les habitations à bon marché, après en avoir rejeté plusieurs articles. Ce vote est grave et, si l'on examine de près la discussion, il est la conséquence presque inévitable de malentendus que nul n'a su dissiper.

De l'objet même que poursuit la loi, personne n'a parlé. A lire le compte rendu, on serait tenté de croire qu'il s'agit d'un besoin factice ou d'une entreprise de spéculation. Le « but humanitaire » poursuivi a été dédaigneusement invoqué. et le mot a été jeté en passant, pour attaquer le projet. Nul n'a dit qu'en face de l'encombrement malsain des grandes villes, des progrès terribles de l'alcoolisme, en présence de l'épidémie croissante de la tuberculose qui vient du manque d'air, et de ces chambres uniques, de ces taudis dans lesquels toute une population végète et s'étiole, des devoirs nouveaux s'imposaient à la *société*; nul n'a dit que pour ramener la bonne mine et la santé chez ces enfants que l'école voit arriver pâles et malingres, pour rendre des forces à la mère épuisée, pour combattre chez le père, repoussé par le réduit infect, l'attrait presque invincible du cabaret, il fallait rendre le logement attrayant; nul n'a dit en quelques mots que ce devoir, né de l'accroissement de la population urbaine, avait été compris à Londres, où quelques Sociétés, d'origine philanthropique et de forme commerciale, avaient consacré 200 millions à la reconstitution de la famille et à la lutte contre le cabaret par l'amélioration du logement.

Il eût été bon que le Sénat sût tout cela et surtout qu'il apprît avec quelle force ce besoin nouveau se manifestait depuis quelque temps en France, que de Sociétés se formaient, quels vaillants efforts étaient accomplis dans nos grandes villes, et combien les humbles, ces masses auxquelles il faut apprendre les mœurs de la liberté et les moyens de s'en servir pour le développement normal de leurs besoins légitimes, combien les ouvriers se préoccupaient de grouper leurs épargnes en vue de soustraire leurs familles au fléau d'une lente asphyxie.

« Mais pourquoi, dit-on, ne pas laisser ce mouvement s'accomplir sans la loi? Si le besoin existe, les Sociétés se formeront toutes seules. Vous demandez une subvention à l'Etat, parce que l'œuvre est condamnée elle-même à périr. »

Tout d'abord, il faut bien s'entendre sur le service demandé à l'Etat. Nous sommes de ceux qui *ont horreur du socialisme* sous toutes ses formes, parce qu'il sollicite de l'Etat une intervention qui trouble tous les efforts de l'individu. Si le projet avait institué une *subvention* quelconque de l'Etat, du département ou de la commune, nul ne se serait élevé avec plus de force que nous contre une ingérence qui aurait compromis les finances publiques et paralysé l'initiative privée.

Il a semblé, à entendre quelques orateurs, que la proposition avait pour but de ressusciter une de ces caisses déplorables qui, pendant quelques années, ont fonctionné, aux dépens du Trésor, pour alimenter des dépenses sans mesure. Rien n'était plus loin de la pensée des auteurs de la loi.

En ce moment, en France, il y a des institutions qui ont pour effet de drainer les capitaux de tous les départements et de les amener à Paris; ne pourrait-on pas en prêter — non point en donner — une fraction pour encourager l'initiative privée? A Lyon, MM. Aynard, Mangini et *Gillet ont déterminé* la Caisse d'épargne à donner l'impulsion; aujourd'hui l'exemple a agi; le succès est complet, 88 maisons sont bâties, 1,200 familles logées, les capitaux produisent 5 1/4 0/0; le public apporte son argent. La Caisse d'épargne de Lyon a-t-elle aventuré ses fonds, a-t-elle perdu un centime? Elle a fait franchir à la Société en formation cette période d'incrédulité qui paralyse l'initiative privée à ses débuts; cela fait, son rôle est terminé. Est-ce là une subvention? Les capitaux sont-ils compromis?

La loi belge de 1889 n'a fait que régulariser et généraliser l'œuvre admirablement tentée à Lyon. La caisse nationale d'épargne a prêté, avec toutes les garanties de fait et de droit, en 1891, 206,000 fr.; en 1892, 2,235,000 fr.; en 1893, 4,768,000 fr. Ces sommes étaient empruntées par 64 sociétés dont la situation avait été soigneusement examinée et dont le crédit avait paru de premier ordre.

Nous ignorons trop en France combien nos voisins de Belgique étaient en retard, il y a dix ans, l'élan qu'a donné à leurs œuvres sociales leur belle enquête de 1887, les lois de progrès qui en sont sorties, et le mouvement auquel, d'un accord unanime, conservateurs et libéraux ont pris part pour l'heureuse *application de ces réformes*. Les efforts accomplis pour améliorer l'habitation des Belges sont dignes de notre étude la plus attentive.

Il est singulier que, dans notre récent débat, il ne se soit pas rencontré un orateur qui ait montré quels progrès la loi nouvelle faisait accomplir à la liberté d'association. « On peut créer sans loi des comités libres », a dit un sénateur. Assurément ; mais un comité libre a-t-il, comme l'édictait le projet, la personnalité civile? Peut-il recevoir des dons et legs? Sait-on que l'assistance publique reçoit par an une trentaine de millions? Si l'on calcule ce que l'initiative privée, malgré des entraves sans nombre, a consacré depuis huit ans en France à l'amélioration des logements, nul doute que nous eussions vu, après le vote de la loi, grâce à l'impulsion de prêts sans péril, un effort considérable.

Il faut s'y résigner : l'immobilité n'est plus de notre temps; le rejet dédaigneux d'une loi qui est attendue par tous ceux qui veulent améliorer le sort des ouvriers est un mauvais moyen de lutter contre les utopies socialistes qui nous menacent. Défendons la propriété. défendons le capital, défendons le patron et le contrat de louage, mais stimulons en même temps l'initiative et développons l'esprit d'association pour arriver à conquérir la liberté de s'associer, sans laquelle une démocratie, spectatrice de la lutte entre l'individu isolé et l'Etat tout-puissant, est ballottée de l'anarchie au despotisme. Ce qui nous manque, ce sont les mœurs publiques : faisons l'éducation du citoyen en l'initiant à ses affaires, en lui donnant les moyens de réaliser les progrès qu'il souhaite. Quand de tous côtés, les ouvriers réclament l'instrument d'un effort pratique, ne commettons pas l'imprudence de le leur refuser.

La loi nouvelle ouvrait un champ à leur libre activité. Espérons que le Sénat la reprendra et qu'il ne déclarera pas, à la grande joie de ses ennemis, qu'il croit la France incapable de se servir sans danger d'une loi dont jouit depuis cinq ans la Belgique.

Georges Picot.

L'EXPOSITION DE LYON

LE CADRE DE L'EXPOSITION

(D'un correspondant particulier)

Le cadre de l'Exposition est un parc merveilleux d'une superficie totale de 104 hectares, au milieu duquel dorment les eaux d'un lac profond d'une étendue de 17 hectares.

Jusqu'à présent, les grandes assises du travail et de l'industrie se tenaient dans de vastes espaces situés à proximité des villes, espaces arides et nus que l'été transformait aisément en de véritables sahara où l'ombre seule des constructions abritait le visiteur quand il sortait des galeries.

Il en est tout autrement de l'Exposition de Lyon.

Qu'on se représente dans un parc merveilleusement dessiné, des ombrages de haute futaie, ombrages où dans un désordre artistement voulu, se rencontrent et se mêlent harmonieusement toutes les variétés d'arbres, depuis les sujets à feuilles caduques, tels que le platane, le hêtre, le tilleul, le bouleau, l'accacia, jusqu'aux mille variétés décoratives des espèces à feuillage persistant, et de ci, de là, comme de larges baies lumineuses, capriciensement ouvertes sous ces épais ombrages, de vertes clairières au centre desquelles s'élèvent les constructions, bâtiments ou *palais affectés à l'exposition*.

Du milieu du lac sillonné de nombreuses embarcations transportant les voyageurs d'une rive à l'autre et, par son étendue, sa configuration se prêtant admirablement à toutes les fêtes nautiques, joutes, régates, fêtes vénitiennes, émergent deux îles verdoyantes: l'île des Tamaris et l'île des Cygnes.

Le parc de la Tête-d'Or est ainsi nommé, à cause de la tête en or, sculptée, œuvre gallo-romaine trouvée dans les terrains de l'ancienne ferme de la Tête-d'Or. Il a été créé en 1857 d'après les plans de M. Buhler, architecte paysagiste, sous la direction de M. Bonnel, ingénieur en chef des travaux de la ville de Lyon.

Assis sur les bords du Rhône, qui de ses eaux bleues alimente son beau lac, le parc offre aux promeneurs le décor le plus pittoresque, la situation la plus enviable qui puisse être concédée à une Exposition.

Et maintenant, s'il faut une préface au spectacle réconfortant des travaux de la paix, auxquels nous fait assister l'Exposition, cette préface est écrite en lettres de bronze, à l'entrée même du parc.

Là, se dresse, comme une vibrante antithèse, le monument élevé à la gloire des enfants du Rhône morts pour la France.

Etrange contraste que celui de ce monument, évocation des jours amers et terribles de la guerre, servant, en quelque sorte, d'entrée aux grandes assises de la paix.

Les étrangers qui viendront visiter notre Exposition apprendront, en le contemplant, que si les Lyonnais ont, comme on l'a souvent dit, l'esprit du négoce, ils possèdent aussi, au plus haut point, l'amour de la patrie, et savent, l'heure venue, verser généreusement pour elle, leur sang sur le champ de bataille.

***

Pénétrons maintenant dans l'enceinte ; voyons comment ce cadre merveilleux, unique au monde, a inspiré la direction générale de l'entreprise.

La principale et la plus belle entrée du parc est l'entrée dite « des Légionnaires », voisine du monument dont nous venons de parler et qui est dû à la fière inspiration du sculpteur Lyonnais Pagny.

Devant nous, le lac aux rives gracieuses, à droite les vastes pelouses de l'Exposition générale, pelouses transformées en jardins ; à gauche, la partie réservée à l'Exposition coloniale.

Nous nous engageons dans la grande avenue qui conduit à la coupole, nous traversons le Jardin Français et ses massifs de fleurs. A l'entrée du jardin s'élève la Fontaine monumentale : à gauche : le Palais de la Ville de Lyon et du département du Rhône, palais dans lequel se trouve également l'Exposition de la ville de Paris : tous les services municipaux, les grandes écoles, ont exposé là.

A droite, le palais des Arts religieux qui réunit une exposition d'objets sacrés, mêlés de quelques objets profanes : lustres d'églises, vitraux, autels, chaises, confessionnaux, statues, ornements divers, etc.

A la suite, le Pavillon du cacao Van Houten, où l'on est servi par de gracieuses Hollandaises en costume national.

En face, et faisant suite au Palais de la Ville, le Pavillon de la Presse avec sa façade originale ornée de faïences polychromes de l'usine de Choisy-le-Roi.

Le hall des chaudières lui fait suite, avec sa haute cheminée; là, sont les forces motrices qui actionnent les machines et produisent la lumière électrique dans l'intérieur de la coupole.

Entrons dans la coupole par la porte monumentale véritable vestibule du Palais, mesurant quarante mètres de largeur, quinze de profondeur, et trente-cinq de hauteur.

La monographie de la soie est immédiatement à l'entrée: elle donne accès aux splendides et vastes salons de la soierie.

D'un côté l'Exposition des associations sericicoles italiennes et autrichiennes; de l'autre, l'Exposition de l'Union des marchands de soie.

En suivant l'Exposition des soies et soieries et en laissant sur sa droite le salon réservé à la ville de Tarare, on arrive au centre de la coupole, où les magnifiques glaces de St-Gobain et l'installation remarquable de MM. Teste Pichat et Morel attirent très justement l'attention.

Dans cette partie du Palais principal, nous ne nous arrêterons pas à énumérer toutes les industries qui y sont représentées, les *milliers de produits* qui y sont entassés, à peine jetterons nous un rapide coup d'œil à notre droite où se trouvent groupées l'imprimerie, la lithographie, la librairie, et, plus en arrière, la carrosserie; à notre gauche, l'ameublement, l'installation remarquable des vins, spiritueux et liqueurs, nous sortirons par la porte opposée à celle de la soierie, en traversant une partie de la mécanique générale et nous nous trouverons devant le Pavillon des Beaux-Arts, voisin de l'Exposition ouvrière, du Pavillon des Forêts, de l'Exposition des Mines de la Loire et des Mines de Blanzy.

Derrière le pavillon des Beaux-Arts on aperçoit le hall des chemins de fer et du génie et le pavillon de l'Agriculture où sont réunies les machines agricoles.

Parmi les nombreuses constructions qui sont éparpillées dans le voisinage et dont l'énumération serait trop longue à faire ici, distinguons cependant le pavillon de la viticulture.

Le tramway électrique nous ramène, en suivant l'allée de ceinture, vers la Porte des Légionnaires, après nous avoir fait passer devant le diorama Jacquart, le pavillon *Maggi, le pavillon des Forges*, le ballon captif, le pavillon de l'Economie sociale, la direction des travaux, l'Exposition de la Croix Rouge, le pavillon suédois, occupé par les différents services de l'Agence Fournier et la rédaction du Bulletin officiel de l'Exposition.

Voici le lac : barques, canots, pirogues, gondoles le traversent en tous sens; son incomparable se déroule avec les mille restaurants qui s'étagent sur ses rives, son phare à l'extrémité du promontoire de la grande Ile.

Nous entrons dans l'Exposition coloniale. Le palais de l'Algérie, le palais de la Tunisie, le palais de l'Indo-Chine, Annam et Tonkin se suivent dans cette belle allée du lac, ombragée par des arbres séculaires.

Comme annexe au palais de l'Algérie : l'Exposition de l'Art oriental. Un peu plus loin et au second plan, l'Exposition de l'Afrique occidentale et autres colonies, Bénin, Congo, Côte d'Ivoire, Soudan, Tunisie. Le campement arabe. Les panoramas, bataille de Nuits, couronnement du Czar à Moscou, combat de Dogba. Les splendides jardins de l'horticulture. Le manège électrique. Le village nègre du Fellalah. Le village annamite. Les villages sénégalais et dahoméens. Le vélodrome. L'Usine Averly, point de départ du tramway qui fait le tour de l'Exposition.

Toute cette partie du parc est animée et bruyante. On se croirait en plein pays d'Orient. On y croise des Turcos et des miliciens annamites préposés à la garde des palais coloniaux, des nègres du plus beau noir, des Indos-Chinois au teint cuivré, des Arabes majestueusement drapés dans leurs burnous.

On y rencontre même, marchant à la file, des chameaux dont les palanquins primitifs invitent les visiteurs à la promenade et des petits ânes blancs d'Afrique, toujours alertes et dispos.

Des souks, bazars algériens et tunisiens partent des appels *stridents et répétés, partout l'oeil se heurte à des* cafés cosmopolites tandis que l'oreille perçoit les mélopées dolentes des concerts exotiques.

A toutes les installations que nous n'avons fait qu'effleurer, s'il vous plaît d'ajouter encore plusieurs centaines de kiosques, bars, brasseries, restaurants, éparpillés dans le parc, constructions absolument fantaisistes, de formes et de couleurs différentes, vous connaîtrez, à vol d'oiseau, cette exposition où, à côté de tant de richesses rassemblées, les attractions les plus diverses, les plus étranges répandent la gaieté, le mouvement, la vie !

LE DÉPART DE M. CARNOT
POUR LYON

Paris, 23 juin. — Ce matin, à dix heures, le président de la République a quitté Paris se rendant à Lyon. A son arrivée à la hare, M. Carnot a été reçu par MM. Cailliau, président du conseil d'administration de la Compagnie Paris-Lyon et divers administrateurs de cette Compagnie. M. Noblemaire, directeur de la Compagnie, qui a été éprouvé, il y a quelques jours à peine, par un deuil cruel, s'était fait excuser. M. Fournier, directeur de la sûreté générale, et Lépine, préfet de police, étaient également venus saluer le Chef de l'Etat. Le président de la République est accompagné dans son voyage par le général Borius, les colonels Chamoin et Dalstein, le commandant Marin Darbel et M. Tranchau.

M. Dupuy, son frère, M. Adrien Dupuy, chef du cabinet de la présidence du conseil; M. Burdeau, député du Rhône, sont partis avec le président de la République. Le train présidentiel est ainsi composé: un fourgon de tête, un wagon-restaurant, deux salons, deux wagons-lits-salons, un salon, une voiture de 1re classe et un fourgon. Le compte-rendu officieux communiqué à la presse ajoute : « Lorsque le train s'est mis en marche, les curieux, massés en assez grand nombre sur les quais de la gare, se sont respectueusement découverts et ont crié à plusieurs reprises: Vive Carnot! vive la République! »

Lyon, 23 juin. — Le train présidentiel est arrivé à 6 h. 15 à Lyon. Le train s'était arrêté à Dijon et à Mâcon où les autorités sont allées présenter leurs hommages à M. Carnot.

A la gare de Lyon, le maire, entouré des autorités, a souhaité la bienvenue à M. Carnot, qui a exprimé sa joie de visiter une seconde fois la population laborieuse ed la grande cité.

Lyon, 23 juin.— Le président de la République a quitté la gare dans un superbe landau aux armes de la ville et attelé à la Daumont. 27 autres landaus suivaient. Il s'est rendu à l'Hôtel de Ville. Les troupes faisaient la haie sur son passage et contenaient une foule nombreuse. Là, le maire lui a présenté la municipalité et de nouveaux discours ont été échangés.

M. Gailleton a offert au président de la République une monographie de l'Hôtel de-Ville, superbement reliée. M. Carnot s'est alors montré au balcon de la place des Terreaux, où sont massées de nombreuses sociétés chorales et instrumentales, et les enfants des écoles, qui ont aussitôt exécuté l'*Hymne à la Patrie* et la *Marseillaise*.

De l'hôtel-de-ville, le président s'est rendu à l'hôtel de la préfecture où a eu lieu un dîner intime.

La journée s'est terminée par une brillante retraite aux flambeaux.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du samedi 23 juin. — Présidence de M. Casimir Périer. — La séance est ouverte à 2 heures.

La Chambre prend en considération la proposition de loi de M. Guillemet relative à l'élection des Chambres et des *Tribunaux de commerce*.

La discussion de la prise en considération de la proposition de MM. Chassaing et Soubet, tendant à autoriser le vote des électeurs absents de la commune est ajournée à lundi pour être jointe à une proposition semblable de M. Georges Berry.

La Chambre adopte en première délibération le projet de loi tendant à rendre obligatoire la vérification et le poinçonnage par l'Etat des deusimètres employés dans les distilleries pour constater la richesse de la betterave.

La Chambre adopte à l'unanimité le projet de loi ayant pour objet d'autoriser la reconstruction de l'Ecole nationale d'arts décoratifs de Limoges et du Musée national Adrien Dubouché. Elle ouvrira, à cet effet, au ministère des travaux *publics, sur le budget* de l'exercice 1894, un crédit extraordinaire de 50,000 francs.

Les crédits supplémentaires

L'ordre du jour appelle la discussion : 1° du projet de loi concernant l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1893 ; 2° l'ouverture de crédits sur l'exercice 1894 ; 3° l'ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et périmés; 4° l'ouverture de crédits aux titres de budgets annexés; 5° du projet de loi ayant pour objet l'ouverture d'un crédit supplémentaire au budget du ministère de l'agriculture, (exercice 1894), du projet de loi concernant l'ouverture et l'annulation de crédits sur 1892; l'ouverture de crédits sur 1894; l'ouverture et l'annulation de crédits aux titres de budgets annexés de la caisse nationale d'épargne. Les premiers crédits sont adoptés.

M. Raiberti présente des observations sur les crédits supplémentaires du ministère de la guerre. L'administration de la guerre demande 2 millions au chapitre des fourrages ce qui ajouté aux 15 millions déjà accordés fait 17 millions et demi.

L'orateur se plaint qu'on achète trop cher, l'administration aurait intérêt à se mettre directement en rapport avec le producteur. D'autres crédits sont demandés pour la solde de l'infanterie pour les sous-officiers rengagés. En réalité, il n'y a plus de budget. Il est temps que ces pratiques cessent.

L'orateur dépose un projet de résolution invitant le gouvernement à faire connaître chaque année à la Chambre l'état des dépenses engagées au 1er juillet sur les crédits votés pour l'exercice courant. (Applaudissements).

M. Georges Cochery, rapporteur, explique que la demande de crédits est motivée par l'augmentation du chiffre des primes de rengagement en 1893. Quant aux fourrages ils ont été achetés à l'étranger en raison de la disette et pour ne pas faire monter les prix en France.

M. le ministre des finances. — Je ne m'oppose pas à l'adoption de la proposition de M. Raiberti, bien que l'administration tienne à cœur de faire connaître aussi régulièrement que possible l'état des finances. Il y a là un nouveau moyen de contrôle qui peut avoir son utilité. La proposition de résolution de M. Raiberti est adoptée.

La Chambre adopte les crédits de la guerre. Les autres crédits sont adoptés successivement. Les scrutin est ouvert sur l'ensemble du projet qui est adopté par 403 voix contre 44.

Les monnaies divisionnaires d'argent

La Chambre adopte ensuite le projet de loi autorisant le ministre des finances à ouvrir un compte spécial pour la frappe des monnaies divisionnaires d'argent et ouvrant au même ministère sur l'exercice 1894 un crédit de deux millions de francs et des crédits supplémentaires montant à 48,500 fr. d'autre part.

L'INTERPELLATION PELLETAN

Les garanties d'intérêt

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Pelletan sur la durée des garantées d'intérêt de l'Orléans et du Midi.

M. Pelletan expose qu'il a déjà saisi de la question le ministre précédent. Celui-ci fit auprès des Compagnies de l'Orléans et du Midi une démarche à la suite de laquelle ces dernières portèrent le litige devant le conseil d'Etat. Néanmoins, dit-il, une interpellation n'a paru nécessaire. Il est bon que le pays, dont la fortune est engagée dans la question, sache quelle est l'opinion du gouvernement. La situation des deux Compagnies est différente. Il faut rendre cette justice à la Compagnie d'Orléans qu'elle a prévu, en tâchant d'améliorer sa situation, la fin éventuelle de la garantie d'intérêt. Mais c'est surtout le Midi qui fait valoir ses prétentions avec âpreté. Cette Compagnie réclame cette année une garantie de dix-sept millions et demi. L'Orléans, une garantie de 12 millions 200,000 francs.

Les garanties qui devaient être temporaires, non seulement durent encore, mais elles ont quadruplé. Tant que les Compagnies pourront faire appel à la bourse de l'Etat, elles seront en délicit. Les Compagnies sont admirablement administrées, j'en conviens, mais elles exploiteraient dans de meilleures conditions si elles étaient seules intéressées.

En relisant les conventions de 1883, je ne puis comprendre comment une contestation a pu être soulevée au sujet de la date de 1914; si on donne satisfaction à l'Orléans et au Midi, c'est un milliard et demi qu'il faudra leur donner d'ici la fin de leurs concessions.

L'orateur soutient cette thèse que dans l'interprétation des contrats, il faut dégager d'abord l'intention des parties contractantes: les conventions de 1883 sont un contrat passé entre les Compagnies et les Chambres.

M. de Ramel. — Et l'assemblée des actionnaires? Je demande la parole.

M. Pelletan. — Depuis, la Chambre n'a plus été saisie de la question. Les conditions du contrat n'ont donc pas pu être modifiées. M. Raynal, en 1883, ne parla pas de prolongation eventuelle de durée de la garantie ; M. Rouvier, rapporteur, non plus.

M. Rouvier. — Il n'en a jamais été question dans la commission ; cette question n'a pas été soulevée, sans quoi j'eusse manqué de bonne foi en le laissant ignorer à la Chambre.

M. Raynal. — Je tiens à faire, par avance, la même déclaration que M. Rouvier, et aussi nettement que lui.

M. Pelletan. — Je suis heureux de ces affirmations.

M. Bischoffsheim. — J'estime, pour ma part, que la prolongation de la garantie fut votée jusqu'à la fin de la *concession*.

M. Louis Passy. — Je proteste contre cette sorte d'enquête instituée par M. Pelletan, et qui peut influer sur la decision des juges. (Violentes protestations à l'extrême gauche. Tumulte.)

M. Pelletan. — Quand les conventions ont été faites, on augmenta l'importance du dividende du Midi, et on fit luire, aux yeux de la Chambre, la perspective du partage des bénéfices; beaucoup de gens ont cru, alors, à la prospérité du Midi et de l'Orléans, la vérité est que ces compagnies craignaient d'être rachetées et que pour l'éviter, elles majoraient leurs recettes et négligaient l'entretien et la réfection de leurs lignes.

Derrière cette prospérité apparente se cachait un déficit considérable. Aujourd'hui, la compagnie du Midi démasque son jeu et affiche une prétention nouvelle de concert avec l'Orléans.

Une phrase incidente, très habilement dissimulée, où cette prétention se faisait jour, a été glissée dans le compte-rendu d'une des dernières assemblées d'actionnaires; le ministre aurait dû la relever et y répondre, c'est une question de bonne foi et d'équité. (Très bien à l'extrême gauche.)

Les compagnies sont nées d'un privilège et vivent du crédit de l'Etat; elles sont associées à la fortune de la patrie; réservent-elles de telles suprises à la conscience publique? Le ministre, comme tous les plaideurs, à qualité pour rappeler au pouvoir judiciaire combien les intérêts en jeu sont urgents, une prompte solution s'impose; la Chambre comprendra qu'elle a le devoir de sauvegarder la fortune de la patrie gravement engagée. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Réponse du ministre

M. Barthou, ministre des travaux publics. — Les conventions de 1883 ont modifié les conditions de la garantie d'intérêt pour le Nord et le P.-L.-M. La date de 1914 a été maintenue comme date d'expiration de la garantie d'intérêt; dans l'Est et l'Ouest, elle a été prolongée jusqu'en 1934 et 1935. Pour l'Orléans et le Midi, les textes ont donné lieu à des difficultés d'interprétation; les compagnies soutiennent que les garanties allaient jusqu'à l'expiration de la concession : l'Etat a toujours soutenu, au contraire, qu'elles expiraient en 1914. (Très bien, très bien.)

La spéculation s'est emparée de l'incident qui a donné lieu à une campagne de caisse abominable; on a cherché à jeter la panique dans la petite épargne. (Applaudissements sur presque tous les bancs). On s'est servi, pour cela, d'une certaine presse que je ne saurais trop blâmer. (Nouveaux applaudissements.)

La question a été portée devant la juridiction compétente. Le gouvernement fera valoir ses arguments devant elle. Il a fait savoir aux compagnies que, sur leurs nouvelles obligations, il devait être fait mention de ce fait que la garantie de l'Etat cessera en 1914.

Je demande à la Chambre de ne pas manifester son sentiment pour ne pas influencer les décisions de la justice. (Applaudissements au centre et à droite).

Discours de M. Raynal

M. Raynal monte à la tribune.

Cris : A lundi.

M. Poincaré. — Le gouvernement insiste pour que la discussion continue.

Le renvoi à lundi est repoussé.

M. Raynal. — Le débat soulevé ici ne peut qu'éclairer le Conseil d'Etat, mais j'estime comme M. le Ministre qu'il faut lui laisser son indépendance et que la Chambre ne doit pas préjuger la question.

L'orateur refait l'historique des conventions. La garantie d'interdit a permis de 1880 à 1883 de créer 12.000 kilomètres de voie ferrée.

M. de Ramel. — Des chemins de fer électoraux.

M. Raynal. — Vous les avez votés.

M. de Ramel. — Ce n'est pas nous qui étions la majorité ; adressez-vous à gauche.

M. Raynal continue à défendre son œuvre. Au moment où les conventions ont été faites, tout le monde était d'avis que le dividende des grandes compagnies devait constamment s'élever. M. Pelletan partageait lui-même cette opinion. S'il n'en a pas été ainsi, l'opération est néanmoins favorable à l'Etat. Le rachat eût été plus onéreux que les conventions. Elles ont contribué, par la suppression des emprunts, à relever le crédit de l'Etat. Je défendrai toujours les conventions, mais je déclare que les concessions dont on parle aujourd'hui n'ont été ni demandées ni accordées.

M. de Ramel. — Alors vous avez manqué de clarté.

MM. Millerand et Jaurès applaudissent.

M. Raynal. — Nous avons fait les conventions aussi bonnes que possible.

M. de Ramel. — Elles sont extrêmement mauvaises.

M. de Bernis. — Il n'y a pas de quoi être satisfait.

M. le Président. — M. de Bernis, je vous rappelle à l'ordre.

M. Raynal. — J'ai la conviction que dans vingt ans la garantie d'intérêt aura disparu ou sera atténuée : le trafic finira par l'emporter. A ceux qui prétendent qu'elle durera toujours, je répondrai : Exigez alors qu'on ne construise plus de lignes nouvelles. Encore une fois, pour revenir à l'objet de l'interpellation, rien, dans la lettre, ni dans l'esprit des conventions, ne permet de soutenir que la garantie d'intérêt a été prorogée. (Applaudissements.)

Si la garantie d'intérêt avait été donnée jusqu'à la fin de la concession, les compagnies n'auraient plus eu d'intérêt à les faire.

C'est pour cette raison que les auteurs des conventions n'ont jamais voulu y insérer cette clause. L'orateur en terminant déclare se consoler d'être l'auteur de ces conventions que des sots ou des ignorants appellent scélérates. (App.)

La clôture est ordonnée par 353 voix contre 167.

LES ORDRES DU JOUR

M. le Président. — J'ai reçu deux ordres du jour un de M. Bourgeois (Jura) ainsi conçu : « La Chambre approuvant les déclarations et l'attitude du gouvernement passe à l'ordre du jour. »

L'autre de MM. Millerand et Viviani ainsi conçu : « La Chambre considérant, qu'il ressort des déclarations *nette du ministre en 1883, que la volonté manifeste du* Parlement lors des conventions a été de ne pas proroger en ce qui touche l'Orléans et le Midi la date fixée par les conventions antérieures pour la garantie d'intérêt, qu'aucune interprétation ne saurait prévaloir contre cette volonté souveraine, passe à l'ordre du jour. »

Plusieurs membres demande l'ordre du jour pur et simple.

M. Millerand a la parole pour développer son ordre du jour.

Discours de M. Millerand

M. Millerand. — M. le ministre a parlé de spéculations abominables. Si elles se sont produites, c'est d'abord que M. Raynal n'a pas proteste dès que les compagnies ont émis leurs prétentions. C'est ensuite que M. Leroy-Beaulieu, un homme qui n'est pas suspect à la majorité, a soutenu dans un article que l'interprétation des compagnies était la bonne. On a parlé enfin d'une lettre écrite par un ministre et appuyant la prétention des compagnies. Si cette lettre existe en effet, il faut que la Chambre la connaisse.

M. le ministre des Travaux publics. — Je ne la connais pas, je vous invite à préciser.

M. Millerand. — Elle date, paraît-il, de 1884, et serait de M. Tirard. (App. à l'extrême-gauche). M. le ministre a commis une faute en donnant aux compagnies un prétexte de saisir le Conseil d'Etat, la question devant être tranchée par la Chambre. (Nouveaux applaudissements).

On a demandé l'ordre du jour pur et simple. En le votant, la Chambre semblerait dire à la spéculation: Continuez. (Protestations au centre).

M. Turrel. — Vous calomniez la Chambre.

M. de Bernis. — Vous avez des agents de change parmi vous. C'est vous qui avez soulevé le débat. (M. de Bernis fait allusion à M. Berteaux, député radical socialiste.)

M. Millerand. — Je maintiens qu'en votant l'ordre du jour pur et simple, la Chambre semblerait couvrir la spéculation. Un ordre du jour motivé est nécessaire.

Réponse du ministre

M. le Ministre des finances. — M. Millerand a parlé d'une lettre de M. Tirard: la voici. Le ministre en donne lecture; elle est adressée au syndicat des agents de change et autorise simplement l'inscription à la cote de la Bourse les nouvelles obligations du Midi portant la mention : « Garanties par l'Etat ». Il n'y est pas question de prorogation de la durée de la garantie.

FEUILLETON DU 25 JUIN — N° 1894. 4

CE QU'ELLE VOULAIT

par Pierre MAEL

II

« Que te dirai-je de ma nouvelle existence? écrivait Mlle Helloy. Es-tu assez heureuse d'habiter la campagne, Jeanneton de mon cœur! car, bien sûr, l'élégante Jeanne du couvent doit être présentement convertie en une adorable paysanne bretonne, à coiffe blanche, à gilet brodé d'or. De quelle couleur et de quelle forme sont tes sabots? dis-le moi dans ta prochaine lettre, chérie. J'imagine que tu as dû arborer le bleu, le bleu tendre qui te va si bien, ma blondinette. Je voudrais bien connaître le pays que tu habites, car je n'ai jamais vu, en dehors de Paris, que le Midi et les Pyrénées, et je me représente tous les hommes avec des bérets, toutes les femmes avec des capulets rouges comme dans la vallée d'Ossau.

« Je n'en suis pas là, hélas! chère amie. Bonne maman n'a pas cessé d'être gâteau, seulement elle s'est faite d'une autre pâte, d'une pâte sérieuse et résistante. Elle m'a prise à part et sermonnée. Ceci la substance de ce petit discours, en quatre points :

« Sans doute, il est charmant d'avoir conquis, à force d'application le diplôme d'institutrice du premier degré (tu en sais quelque chose, toi, Jeannette, et tu dois te rappeler nos longs bâillements aux leçons d'arithmétique de cet excellent M. Labosse); sans doute, il est très beau de posséder d'indigestes bribes de savoir sur toutes les histoires et sur toutes les littératures. Mais les jeunes filles sont généralement frivoles; elles s'empressent d'oublier, de perdre leur peu d'acquis. Elles donnent le pas aux chiffons sur la science, à l'agréable sur l'utile. Il est donc nécessaire de confiner ce savoir, d'y mettre le vernis qui les préserve, et, tout en apprenant l'usage du monde, de ne point perdre la pratique des connaissances qui ornent l'esprit et le cœur d'une femme.

« En conséquence, bonne maman m'a signifié, sur l'heure, sa décision. Je vais suivre des cours publics fort intéressants, paraît-il, qui se donnent, une fois par semaine, rue Godot-de-Mauroy. Je suivrai également certains cours de la Sorbonne, auxquels assistent toutes les femmes du monde qui ne veulent point passer pour de simples bécasses. Car c'est ainsi, paraît-il encore, que les messieurs dénomment les jeunes personnes niaises. Je le tiens de Mlle Héloïse Brétoil.

« Que je te la présente tout de suite, car tu es en droit de me demander quelle est cette illustre inconnue. Ne raille pas. Mlle Brétoil est ma demoiselle de compagnie, une trouvaille de bonne-maman. C'est une grande et belle personne, aussi brune que moi, mais brune colorée, presque trop belle pour sa profession, car je t'avoue que, lorsque nous sortons ensemble, je me trouve toute humiliée. Tous les regards vont à elle, et elle les soutient, ma foi, très crânement. De plus, ses toilettes sont éclatantes. Je disparais dans son ombre.

« Mlle Héloïse n'est plus très jeune. Elle a vingt-huit ans et elle est orpheline comme moi. Son père était sous lieutenant, sorti des rangs. Ce que c'est que la destinée! deux filles de militaires ensemble, l'une riche, — c'est moi, — l'autre pauvre, c'est elle. A nous voir côte à côte, c'est moi que l'on croirait pauvre. Elle a été élevée à Saint-Denis et en est sortie pour entrer à l'Ecole Normale supérieure d'institutrices. C'est te dire qu'elle a tous les savoirs. Aussi faut-il voir avec quelle pitié dédaigneuse elle parle des pauvres gens qui n'ont pas son instruction! Même elle ne fait cas que de ses égaux, et par ses égaux elle entend le personnel mâle et femelle de l'enseignement. C'est assurément beaucoup d'honneur qu'elle fait à tous ces gens-là, mais elle ne mitige guère ses enthousiasmes quand elle en parle. Elle dit : « M. X..., agrégé d'histoire, au M. Z..., élève de l'Ecole d'Athènes », du ton dont d'autres diraient : « Monseigneur le duc d'Aumale ».

« Entre nous, elle me porte singulièrement sur les nerfs, mais je m'efforce de ne rien laisser paraître, bien qu'il m'échappe parfois des exclamations assez irrespectueuses, et que nous ayons des dialogues dans le genre de ceux des femmes savantes, épisode de Trissotin et de Vadius :

« Moi. — Oh! mademoiselle, comme c'est heureux de savoir tout ce que vous savez! Vous, au moins, vous pouvez prendre part à toutes les conversations, vous pouvez jouir de toutes les beautés de la littérature :

« Elle (*se rengorgeant*). — Mais oui, ma chère enfant, et ce n'est pas là le plus grand avantage de l'instruction.

« Moi (*très naïve*). — Il y en a donc de plus grands encore? Oh! je